

Votants : 79  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 18 septembre 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2020

### RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CAN AUPRES DE LA VILLE DE NIORT DANS LE CADRE DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES D'INITIATION ET D'ORIENTATION SPORTIVES (ANIOS)

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUITRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Christelle CHASSAGNE à Bastien MARCHIVE, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Gérard LEFEVRE à Jérôme BALOGÉ, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL

#### **Titulaires absents suppléés :**

Clément COHEN par Anne ULVOAS, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN

#### **Titulaires absents :**

Annick BAMBERGER, Michel PAILLEY

#### **Titulaire absent excusé :**

Gérard LABORDERIE

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Eric PERSAIS

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200928-C23-09-2020-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2020  
Date de réception préfecture : 02/10/2020

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2020

#### **RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CAN AUPRES DE LA VILLE DE NIORT DANS LE CADRE DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES D'INITIATION ET D'ORIENTATION SPORTIVES (ANIOS)**

Madame **Sonia LUSSIEZ**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord de l'agent sur les termes de la convention,

A compter de septembre 2020, la Ville de Niort crée une nouvelle régie pour l'inscription aux activités niortais d'initiation et d'orientation sportives (ANIOS).

Afin de préparer puis d'assurer le lancement de cette nouvelle régie, il est proposé la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort, à hauteur de 100% de son temps de travail, pour une durée de 6 mois à compter du 23 septembre 2020, soit jusqu'au 23 mars 2021.

Cette mise à disposition reste à titre exceptionnel et ne sera pas reconduite.

Il s'agit d'assurer une continuité dans la mise en œuvre de ce projet, le temps de structurer une organisation définitive. En effet, cet agent a travaillé sur ce projet avant son transfert de la Ville de Niort à la Communauté d'agglomération du Niortais au 1<sup>er</sup> juillet 2020 dans le cadre du transfert du complexe de la Venise Verte.

Cette mise à disposition aura lieu à titre onéreux.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition jointe en annexe, établie entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la convention relative à la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sonia LUSSIEZ**

**Déléguée du Président**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200928-C23-09-2020-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2020  
Date de réception préfecture : 02/10/2020